

# PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX une réglementation locale adaptée











En 2022, le syndicat mixte du Pays Bourian lance l'élaboration de son SCOT. Ce document stratégique a pour objectif d'accompagner les dynamiques du territoire. Il vise à proposer un cadre global cohérent et équilibré de l'action publique, notamment pour l'aménagement du territoire.

## JUSQU'OÙ SE PROJETTE LE SCOT ?

#### 20 ans

Cette durée permet d'envisager les équilibres entre les communes.

#### QU'EST CE QUE LE SCOT?

Le SCOT est une stratégie commune, une feuille de route pour les deux communautés de communes, permettant de coordonner les politiques publiques.

Les grands projets d'aménagement et les PLUi devront être compatibles avec le SCOT.

#### QUELLES PIÈCES DANS LE SCOT ?



#### **Objectifs**

- Établir un état des lieux sur chaque sujet
- Définir les enjeux



Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

#### **Objectify**

- Donner les grandes orientations de développement et de gestion du territoire



Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

#### **Objectifs**



- Donner les grands principes pour mettre en œuvre le PAS
- Définir une logique spatiale d'aménagement
- Ecrire une « recette » pour élaborer un PLUi

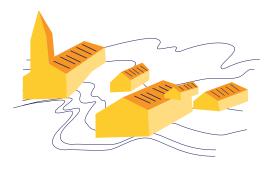
#### SUJETS COMMUNS AU SCOT ET AUX PLUI

- Offre d'habitat
- Offre de services et de mobilités
- Complémentarité de chaque commune
- Dynamiques écologiques, énergétiques et climatiques
- Équipements et commerces
- Besoins alimentaires locaux et agriculture
- Paysages, patrimoines et espaces publics



#### POUR RÉSUMER, LE SCOT C'EST :

- Un projet de territoire transversal permettant une interprétation locale.
- Un document opposable aux PLUi qui garantit une cohérence entre les projets de chaque intercommunalité.



# PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUI)

En parallèle, les communautés de communes Cazals-Salviac et Quercy-Bouriane élaborent chacune un PLU intercommunal appelé PLUi. Les orientations générales du SCOT ainsi que les projets locaux seront traduits dans chaque PLUi.

#### JUSQU'OÙ SE PROJETTE LE PLUI ?

#### 10 ans

Cette durée permet de proposer une réponse foncière adaptée aux besoins et projets du territoire.

#### QU'EST CE QUE LE PLUI?

Le PLUi est un document d'aménagement s'appliquant sur tout le territoire intercommunal.

Il régit l'occupation des sols en définissant des règles et des orientations qui permettront d'autoriser ou non les constructions et les aménagements.

Une fois exécutoires, les PLUi remplaceront l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur

# QUELLES PIÈCES DANS LE PLUI ?

Diagnostic du territoire



Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

#### -Établirunéta

- -Établirunétatdeslieuxsur, les sujets relatifs aux sols (agriculture,consommation d'espace etc)
- Mettre en lumière les tendances et les dynamiques du territoire
- Définir les enjeux

#### Objectifs

- Définir un projet de territoire cohérent à l'horizon 10 ans
- Donner les grandes ambitions d'urbanisme, de politique d'aménagement et d'équilibres



Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

### **Objectifs**



- Définir les choix d'aménagement sur les secteurs stratégiques
- -Décliner des thématiques emblématiques pour le territoire



Plan de zonage et règlement écrit

#### **Objectifs**



- Définir des règles d'occupation des sols et d'urbanisme
- Identifier les caractères du territoire à préserver (paysage, patrimoine, espace naturel etc)



#### POUR RÉSUMER, LE PLUI C'EST :

- Un ensemble de règles écrites et graphiques ayant une portée juridique.
- Un document opposable à tout projet de construction et à toute demande d'urbanisme.



# LE CALENDRIER

SCOT

les mairies!

PLUI

